



BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

Niveau 4 - [Fiche RNCP n°38093](#)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer avec ou sans les aides (DJA).

Le responsable d'entreprise agricole et les salariés hautement qualifiés peuvent **exercer leurs activités dans des types d'entreprises très différents**, en fonction du secteur d'activité, de la taille, du statut juridique, du mode de production ou de l'organisation sociale de l'entreprise, ainsi qu'en fonction des réseaux et du territoire dans lesquels les activités de l'entreprise s'inscrivent.

Très autonome, le titulaire de l'emploi **travaille seul et en réseau** avec l'appui d'associés, de salariés, d'agriculteur voisin, de technicien et de partenaires.

Le responsable d'entreprise autant qu'un-e salarié-e hautement qualifié-e doivent **maîtriser les techniques de production** et, en fonction des orientations choisies, les procédés de **transformation et de commercialisation**.

L'acte de production suppose également l'utilisation fréquente d'une grande **diversité d'agroéquipements**, d'outils d'aide à la décision (oad) et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

Gestionnaire d'entreprise et manager lorsqu'il emploie de la main d'œuvre salariée, le responsable d'entreprise agricole est un homme ou une femme polyvalent-e et multicompétent-e qui doit **savoir anticiper et s'adapter** dans un contexte en rapide évolution. Il doit pour cela assurer une veille prospective et rechercher les meilleurs pratiques et techniques disponibles pour progresser.

FORMATION EN APPRENTISSAGE



LIEU CFA Nantes Terre Atlantique
Site de Nozay



DURÉE 2 ans



TARIFS & FINANCEMENT

- Coût de Formation pris en charge par l'OPCO de l'employeur

Frais de restauration et d'internat à consulter sur Internet

RÉMUNÉRATION

Minimum légal - consultez notre site internet

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

MOYENS & MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours en présentiel, Individualisation des Parcours, Travaux Pratiques, Visites...

OBTENTION DU DIPLÔME

- Hormis l'UC1 (se situer en tant que professionnel), toutes les capacités constitutives du brevet professionnel font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.
- Diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC), qui peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant la durée de validité de l'option du BP.
- Chaque UC correspond à un bloc de compétences et ils doivent tous être validés afin d'obtenir le diplôme.

ET APRÈS ?

- BTS
- Certificat de Spécialisation

ADAPTATION DU PARCOURS

- **Formation accessible** aux personnes en situation de handicap reconnu ou non
- **Un référent est dédié** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- **Parcours individualisé possible** selon diplômes, expériences et validations antérieures, construit à partir des conclusions des actions conduites lors des phases de recrutement et de positionnement

CONTENU DE LA FORMATION

Accompagnement professionnel

Communication, outils mathématiques et informatique

UC 1 • Se situer en tant que professionnel -
Connaissance du vivant, types d'agriculture

UC 2 • Pilotage du système de production -
Pilotage, stratégie, Gestion du travail

UC 3 • Conduire le processus de production dans l'agroécosystème - *Combiner les différentes activités liées aux productions, Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions*

UC 4 • Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise -
Comptabilité, gestion, situation fiscale et juridique

UC 5 • Valoriser les produits ou services de l'entreprise - *Commercialisation, négociation*

UCARE 1 • Mettre en œuvre une activité de parage dans l'entreprise agricole OU Mettre en œuvre une animation dans l'entreprise agricole

UCARE 2 • Améliorer la performance énergétique de l'entreprise agricole



CHIFFRES CLÉS

Taux de réussite aux examens 2025 • 92%

Taux de satisfaction des apprentis • 86%

Taux de poursuite d'études • à venir

Taux d'insertion pro. à 6 mois • à venir

Consultez l'ensemble des taux sur notre site internet



ORGANISATION DE LA FORMATION

1200 heures sur 2 ans
de formation en centre
17 semaines par an

30 semaines / an
chez le maître d'apprentissage

DÉBOUCHÉS

- Agriculteur.trice
- Eleveur.se
- Gérant.e d'exploitation agricole
- Producteur.trice
- Responsable d'élevage
- Chef de culture / Chef de production agricole

Certification du Ministère de l'agriculture
Arrêté de création du 9 mars 2017.

PLUS D'INFORMATIONS



CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de formation par apprentissage - Site de Nozay
32 route du Creuset - La Tardivière
44170 NOZAY
www.nantes-terre-atlantique.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 15 à 29 ans ou sans limite d'âge pour les travailleurs avec une RQTH
- L'admission en BP Responsable d'Entreprise Agricole se fait après validation d'un CAP, d'un BPA, d'un BEPA
- Après passage de tests et entretien de motivation, une réponse vous est adressée par courrier

L'inscription définitive est validée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

S'INSCRIRE - CONTACTS

- nantes-terre-atlantique.fr
- ypareo.julesrieffel.com
- secrétariat du CFA au 02.40.79.48.60 ou à cfa-nozay@nantes-terre-atlantique.fr

À partir de janvier 2026
Début de formation : septembre 2026

Mise à jour : novembre 2025